



**FRANCOPOL – Réseau international francophone
de formation policière**

Comité directeur provisoire

PROCÈS-VERBAL

Réunion du comité directeur provisoire tenue à l'Espace Dalhousie, 84 rue Dalhousie, à Québec, le 8 septembre 2008, à 10h30.

Le comité directeur provisoire est formé des personnes qui ont été présentes lors des réunions préparatoires à Paris, le 26 juin 2007, à Strasbourg, le 14 décembre 2007 et à Neuchâtel, le 4 avril 2008.

Sont présents :

Thierry **DIERICK**
Denis **FISET**
Claude **LEVAC**
Renée-Maude **LEBRUN**
Marc **PROULX**
Michel **BEAUDOIN**
Pierre **ST-ANTOINE**
Émile **PEREZ**
André **MUHLBERGER**
José **BERNARD**
Vanessa **GAY-PARA**

Aldo **RUTANNI**
François **ALEGRE DE LA SOUJEOLE**
Jean **GAGNON**
Nathalie **GAETHOFS**
Laurent **KRÜGEL**
Peter-Martin **MEIER**
André **ETTER**
Pierre **MENARD**
Philippe **GUIMBERT**
Joseph **SCHMIT**

Sont absents :

Jean Marc **MILLIOT** (France)
Bertrand **PARIS** (France)
Jean-Pierre **BOESCH** (Suisse)

1- Ouverture de la réunion

M. Émile Pérez agit à titre de président de la séance et Renée-Maude Lebrun à titre de secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Émile Pérez, président du comité directeur provisoire.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour déposé.

3- Approbation du procès-verbal

Les membres du comité de direction provisoire ont préalablement reçu le procès-verbal de la réunion tenue à Neuchâtel le 4 avril 2008.

Il est unanimement **RÉSOLU** d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de la réunion du comité de direction provisoire tenue à Neuchâtel le 4 avril 2008.

4- Prendre acte des démarches d'incorporation

Les membres du comité directeur provisoire ont émis leurs commentaires sur la structure de Francopol et le contenu des statuts lors des réunions précédentes (Paris, Strasbourg et Neuchâtel).

Le comité directeur provisoire prend maintenant acte des démarches effectuées dans le but d'incorporer le réseau Francopol auprès du Registraire des entreprises du Québec. Les membres présents prennent connaissance des lettres patentes attestant l'incorporation du réseau. Les membres prennent également connaissance des statuts de l'organisme.

5- Dissolution du comité directeur provisoire

Il est unanimement **RÉSOLU** de dissoudre le comité directeur provisoire qui sera remplacé par les instances prévues par les statuts.

Remerciement pour le travail effectué lors des dernières réunions.

6- Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h00.



**FRANCOPOL – Réseau international francophone
de formation policière**

Conseil d'administration provisoire

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue à l'Espace Dalhousie, 84 rue Dalhousie, à Québec, le 8 septembre 2008, à 11h00.

Réunion du conseil d'administration provisoire formé par les 3 requérants de la demande de constitution en personne morale sans but lucratif auprès du Registraire des entreprises du Québec.

Sont présents :

Claude **LEVAC**
Pierre **ST-ANTOINE**
Renée-Maude **LEBRUN**

Sont présents à titre d'observateurs

Thierry **DIERICK**
Denis **FISSET**
Marc **PROULX**
Michel **BEAUDOIN**
Émile **PEREZ**
André **MUHLBERGER**
José **BERNARD**
Vanessa **GAY-PARA**
Philippe **GUIMBERT**
Joseph **SCHMIT**

Aldo **RUTANNI**
François **ALEGRE DE LA SOUJEOLE**
Jean **GAGNON**
Nathalie **GAETHOFS**
Laurent **KRÜGEL**
Peter-Martin **MEIER**
André **ETTER**
Pierre **MENARD**

1-Ouverture de la réunion

M. Claude Levac agit à titre de président de séance et Renée-Maude Lebrun à titre de secrétaire de séance.

M. Claude Levac déclare la séance ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour déposé.

3- Nomination des dirigeants

Les dirigeants du conseil d'administration sont :

Président : Claude **LEVAC**
Secrétaire : Pierre **ST-ANTOINE**
Trésorier : Renée-Maude **LEBRUN**

4- Prendre acte des lettres patentes

Attendu que des lettres patentes ont été demandées, selon la formule prescrite, au Registraire des entreprises en vertu de la Loi sur les compagnies et que les lettres patentes ont été émises par ce dernier, tel qu'il appert des documents de constitution déposés;

Il est RÉSOLU que les lettres patentes de l'organisme datées du 24 juillet 2008 soient, et elles sont, par les présentes, adoptées comme les documents de constitution de l'organisme et qu'une copie de ces documents soit insérée dans le livre des procès-verbaux de l'organisme ou dans un cahier spécial à cette fin.

5- Adoption des statuts

Il est unanimement RÉSOLU d'adopter les statuts de Francopol.
Signature des statuts par le président et le secrétaire.

6- Prendre acte des décisions du comité directeur provisoire

Le conseil d'administration prend acte et accepte d'être lié par la démarche du comité directeur provisoire faite le 4 avril 2008 à Neuchâtel à l'effet que les organisations membres de chaque pays devaient nommer un représentant au sein du bureau international.

Le conseil d'administration prend acte et accepte d'être lié par la démarche du comité directeur provisoire faite le 4 avril 2008 à Neuchâtel à l'effet qu'un appel de candidature pour les postes du comité directeur a été lancé auprès des membres du comité directeur provisoire et s'est terminé le 6 juin 2008. Les candidatures ont été reçues par M. Denis Fiset, de la Sûreté du Québec.

7-Convocation de l'assemblée générale des membres

Il est unanimement RÉSOLU de procéder à la convocation de l'assemblée générale des membres selon les dispositions des statuts de l'organisme.

8- Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h15



**FRANCOPOL – Réseau international francophone
de formation policière**

Assemblée générale des membres

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale des membres tenue à l'Espace Dalhousie, 84 rue Dalhousie, à Québec, le 8 septembre 2008, à 11h15.

Sont présents :

Thierry **DIERICK**
Denis **FISET**
Claude **LEVAC**
Renée-Maude **LEBRUN**
Marc **PROULX**
Michel **BEAUDOIN**
Émile **PEREZ**
André **MUHLBERGER**
Vanessa **GAY-PARA**
Joseph **SCHMIT**
Pierre **MENARD**

Aldo **RUTANNI**
François **ALEGRE DE LA SOUJEOLE**
Laurent **KRÜGEL**
Peter-Martin **MEIER**
André **ETTER**
Pierre **ST-ANTOINE**

Sont présents à titre d'observateurs

José **BERNARD**
Jean **GAGNON**
Philippe **GUIMBERT**
Nathalie **GAETHOFS**

1-Ouverture de la réunion

Il est **PROPOSÉ** par Claude Levac dûment **APPUYÉ** par Pierre St-Antoine et unanimement **RÉSOLU** que M. Denis Fiset agisse à titre de président d'assemblée et Renée-Maude Lebrun à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président d'assemblée M. Denis Fiset nomme les organisations membres présentes et demande à chaque organisation de nommer leur délégué. Il déclare ensuite l'assemblée régulièrement constituée.

Organisations membres

Sûreté du Québec
École nationale de police du Québec
Gendarmerie royale du Canada
Collège canadien de police
Police nationale
Gendarmerie nationale
Police fédérale belge
Police Grand-Ducale

Délégués

Claude **LEVAC**
Michel **BEAUDOIN**
Pierre **MÉNARD**
Marc **PROULX**
Émile **PÉREZ**
Aldo **RUTANNI**
Vanessa **GAY-PARA**
Joseph **SCHMIT**

Institut suisse de police	Peter-Martin MEIER
Académie de police de Savatan	André ETTER
Institut Provincial de Formation du Hainaut -	Thierry DIERICK
Académie de Police Emilien Vaes	
Écoles romandes de police	Laurent KRÜGEL
Sûreté Publique de Monaco	André MUHLBERGER

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par Émile Pérez, dûment **APPUYÉ** par Claude Levac et unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour déposé.

3-Adoption de la planification stratégique 2008-2010

Une planification stratégique a été présentée lors de la réunion du 4 avril 2008 à Neuchâtel. Des modifications ont été apportées au document en fonction des commentaires émis par le comité directeur provisoire.

Il est **PROPOSÉ** par Émile Pérez, dûment **APPUYÉ** par André Muhlberger et unanimement **RÉSOLU** d'adopter la planification stratégique présentée avec les modifications proposées. Le bureau international sera l'entité responsable de proposer des actions en lien avec les objectifs de la planification stratégique.

4- Adoption de la Déclaration solennelle

Il est **PROPOSÉ** par Peter-Martin Meier, dûment **APPUYÉ** par Pierre Ménard et unanimement **RÉSOLU** d'adopter la Déclaration solennelle de fondation de Francopol à Québec.

Signature de la Déclaration solennelle à la fin de l'Assemblée par les délégués des premiers membres de Francopol. Le document signé sera dévoilé lors du lancement de FRANCOPOPOL.

5-Ratification des statuts

Les statuts ont été adoptés par le conseil d'administration. Les organisations membres sont appelées à émettre leurs commentaires.

Il est **PROPOSÉ** par Émile Pérez, dûment **APPUYÉ** par André Muhlberger et unanimement **RÉSOLU** de procéder à la ratification des statuts.

6- Élection des administrateurs au sein du bureau international

Un avis a été émis lors de la réunion du 4 avril 2008 à Neuchâtel à l'effet que les organisations membres de chaque pays devaient nommer un représentant au sein du bureau international. Ces personnes se substituent au conseil d'administration provisoire formé des 3 requérants (Claude Levac, Pierre St-Antoine et Renée-Maude Lebrun).

Le président d'élection M. Denis Fiset a reçu cinq candidatures pour les treize postes d'administrateur dont l'appel s'est terminé le 6 juin 2008. Donc, huit postes sont à combler.

Les candidats ayant posé leur candidature sont :

Claude **LEVAC**
Thierry **DIERICK**
Pierre **ST-ANTOINE**
Émile **PEREZ**
Pierre **MENARD**

Afin de combler les postes d'administrateur, chaque pays est appelé à un consensus portant sur la personne qui représentera les pays suivants, tel que mentionné lors de la réunion de Neuchâtel le 4 avril 2008 :

Belgique, Canada, France, Suisse, Luxembourg, Monaco.

Il est **PROPOSÉ** par Émile Pérez, dûment **APPUYÉ** par Pierre St-Antoine et unanimement **RÉSOLU** que soit nommé les personnes suivantes en tant qu'administrateurs au sein du bureau international :

Marc **PROULX**
Aldo **RUTANNI**
Claude **BINGEN**
Richard **MARANGONI**
Peter-Martin **MEIER**
Claude **LEVAC**
Thierry **DIERICK**
Pierre **ST-ANTOINE**
Émile **PEREZ**
Pierre **MENARD**
Vanessa **GAY-PARA**

Donc, deux postes sont à combler lors de la prochaine assemblée générale.

7- Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h45.



**FRANCOPOL – Réseau international francophone
de formation policière**

Bureau international

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Bureau international tenue à l'Espace Dalhousie, 84 rue Dalhousie, à Québec,
le 8 septembre 2008, à 11h45.

Sont présents :

Marc **PROULX**
Aldo **RUTANNI**
Peter-Martin **MEIER**
Claude **LEVAC**
Thierry **DIERICK**
Pierre **ST-ANTOINE**
Émile **PEREZ**
Pierre **MENARD**
Vanessa **GAY-PARA**
Renée-Maude **LEBRUN**

Sont absents :

Claude **BINGEN**
Richard **MARANGONI**

Postes à combler :
Admin Afrique/Asie etc.
Vice-président Afrique/Asie etc.

Sont présents à titre d'observateurs

Denis FISSET	Philippe GUIMBERT
Michel BEAUDOIN	Joseph SCHMIT
André MUHLBERGER	André ETTER
José BERNARD	Laurent KRÜGEL
François ALEGRE DE LA SOUJEOLE	Peter-Martin MEIER
Jean GAGNON	
Nathalie GAETHOFS	

1-Ouverture de la réunion

M. Claude Levac agit à titre de président de séance et Renée-Maude Lebrun à titre de secrétaire de séance.

Le président de séance M. Émile Pérez nomme les administrateurs présents et déclare la séance régulièrement constituée.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour déposé.

3- Élection des postes au sein du comité de direction

M. Denis Fiset a été désigné comme président d'élection lors de la réunion du Comité directeur provisoire à Neuchâtel. Il est donc invité à faire part de l'appel de candidature pour les postes du comité directeur qui a été lancé auprès des membres du comité directeur provisoire et s'est terminé le 6 juin 2008.

Les candidats aux postes mentionnés sont élus par acclamation. Il est unanimement **RÉSOLU** de nommer les personnes suivantes aux postes mentionnés.

Président	M. Émile PÉREZ
Secrétaire général	M. Claude LEVAC
Trésorier	M. Pierre ST-ANTOINE
Vice-président Amérique	M. Pierre MÉNARD
Vice-président Europe	M. Thiery DIERICK
Vice-président Afrique/Asie/Moyen orient/Océanie	À combler

Le président de séance M. Claude Levac cède donc la présidence de séance au Président nouvellement élu, M. Émile Pérez.

4-Nomination du conseil des sages

Il est unanimement **RÉSOLU** que la présidence du conseil des sages soit assurée par M. Richard Deschesnes, et ce, jusqu'au prochain congrès international. Le conseil des sages est formé des personnes suivantes :

Présidence : Sûreté du Québec	M. Richard DESCHESNES , directeur général
École nationale de police du Québec	M. Michel BEAUDOIN , directeur général
Police nationale française	M. Frédéric PÉCHENARD , directeur général
Gendarmerie royale du Canada	Mme. Line CARBONNEAU , commissaire adjointe
Police fédérale belge	M. Fernand KOCKELBERG , commissaire général
Institut Provincial de Formation du Hainaut	M. Marcel SMITS , inspecteur général
Organisation internationale de la Francophonie	M. Hugo SADA , Délégué à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

5- Nomination au sein du secrétariat

Il est unanimement **RÉSOLU** que soit nommée une adjointe auprès du secrétaire général, Mme Renée-Maude Lebrun. Celle-ci assurera la permanence au siège de Francopol, situé au 1701 rue Parthenais, à Montréal (Qc) Canada. Elle sera notamment responsable d'assister le secrétaire général dans ses fonctions et agir à titre de secrétaire de séance lors des réunions du bureau international et du comité de direction. Elle assumera toutes fonctions qui lui seront confiées par le bureau international et le comité de direction.

6- Délégation des signatures

Il est unanimement **RÉSOLU** que tous contrats et autres documents requérant la signature de l'organisme soient signés par le Président ou le Secrétaire général ou le Trésorier mais, dans le cas de ces deux derniers, uniquement selon les modalités définies par le Comité de direction.

Le conseil peut, également par résolution, dans les conditions et sur les documents qu'il détermine, permettre qu'une signature soit apposée au moyen d'un appareil automatique, qu'elle soit électronique ou qu'un fac-similé d'une signature soit gravé, lithographié ou imprimé. Toutefois, le fac-similé n'a la même valeur que la signature elle-même que si le document est contresigné par une personne visée au premier alinéa.

7- Résolution bancaire

Tout chèque, lettre de changes, effet ou document bancaire tiré sur un compte en banque doit porter la signature du secrétaire général et du trésorier. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de l'un d'entre eux, le président et le vice-président Amériques sont autorisés à signer en lieu et place et avec le même effet, conjointement avec l'autre signataire officiel.

Il est unanimement **RÉSOLU** que la résolution bancaire, selon la forme exigée par la Caisse populaire Desjardins de Nicolet (Québec) est par la présente approuvée.

8- Sceau de Francopol

Il est unanimement **RÉSOLU** que le sceau de l'organisme est celui qui est imprimé ci-dessous.



9- Lieu du prochain Congrès international

Il est unanimement **RÉSOLU** que l'hôte du congrès international Francopol 2010 soit l'Institut Provincial de Formation du Hainaut - Académie de Police Emilien Vaes. Thierry Dierick sera en charge du comité organisateur.

10- Rôle des administrateurs –État

Les administrateurs sont appelés à faire connaître les activités de FRANCOPOL aux membres potentiels de leur État respectif et de leurs partenaires internationaux.

11- Convocation de la réunion du Bureau international

Il est unanimement **RÉSOLU** que la prochaine réunion du Bureau international soit organisé par la Sûreté Publique de Monaco, dont la date est à déterminer. (Hiver 2009).

12- Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 12h10.